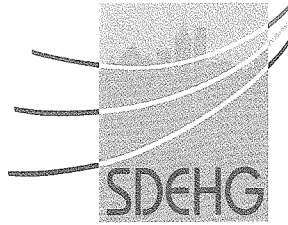


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

Date de la convocation : 02/12/2009  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présents : 10



**S Y N D I C A T  
D E P A R T E M E N T A L  
D ' E L E C T R I C I T E D E  
H A U T E G A R O N N E**

Le 14 décembre 2009 à 14h30,  
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,  
s'est réuni au siège du Syndicat,  
9, rue des 3 banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD. Président

**Organisation du comité syndical de début d'année 2010**

Etaient présents : Ms AUBAN, FERRES, IZARD, KELHETTER, MASFARNÉ, PAPEREA, PERRAY, ROBERT, RUFFAT, STRAMARE.

Etaient absents : Mmes PEREZ, GIBERT, Ms CASSETTA, COMET, RIVAL, RUMEBE, SICARD, SABATHE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,  
M. KELHETTER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

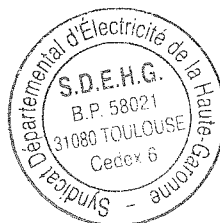
Vu la délibération du Comité syndical du 11 juin 2008 donnant délégation au bureau pour fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres;

Considérant que la tenue du comité syndical nécessite une salle pouvant accueillir deux fois 500 places ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau

- charge le Président d'organiser le prochain comité syndical à Saint Alban s'il est possible d'y disposer d'une salle de capacité suffisante ;
- dans le cas contraire, charge le Président de rechercher une salle de capacité suffisante dans une commune de la Haute Garonne et d'y organiser le prochain comité syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **05 JAN 2010**